

Département de Meurthe et Moselle

Arrondissement de Toul

Commune de Domèvre-en-Haye

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-François SEGALT, Maire, sur la convocation qu'il leur a été adressée, le 5 avril 2024.

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 7 ; Votants : 10

Étaient présents : Mesdames CHRETIEN, DI REZZE, HURPEAU, LEMOYNE,
Messieurs BESANCON, PREVOT, SEGALT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : Monsieur Nicolas VEITH pouvoir donné à Monsieur Lionel BESANCON,
Monsieur Rémi PIERRON, pouvoir donné à Madame Samar HURPEAU,
Monsieur Pascal GALIZOT, pouvoir donné à Monsieur Vincent PREVOT.

Était absent : Monsieur Lionel BASTIEN

Mme Samar HURPEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Délibération n°2024-14: EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de TOUL est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal de TOUL a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** :

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Principal de TOUL pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2024-15: EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE L'ANCIEN ÉTANG

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal de TOUL est accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le Trésorier Principal de TOUL a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** :

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier Principal de TOUL pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération n°2024-16 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Conformément à l'art. L2121-14 du CGCT, le Maire se retire pour le vote d'approbation du compte administratif 2023

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif de la commune pour l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses Prévues : **699 667, 99**
Réalisé : **468 661, 51**
Reste à réaliser : **113 706, 28**
Recettes Prévues : **699 667, 99**
Réalisé : **487 004, 66**
Reste à réaliser : **198 105, 00**

Fonctionnement

Dépenses Prévues : **464 644, 18**
Réalisé : **314 430, 17**
Reste à réaliser : **0,00**
Recettes Prévues : **464 644, 18**
Réalisé : **567 853, 05**
Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **18 343, 15**
Fonctionnement : **253 422, 88**
Résultat global : **271 766, 03**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVENT** à l'unanimité, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, le compte administratif 2023 du budget principal de la commune.

Délibération n°2024-17 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE L'ANCIEN ÉTANG

Conformément à l'art. L2121-14 du CGCT, le Maire se retire pour le vote d'approbation du compte administratif 2023

Les membres du Conseil Municipal examinent le compte administratif du budget annexe Lotissement de l'Ancien Etang pour l'exercice 2023.

Investissement

Dépenses Prévues : **200 000, 00**
Réalisé : **200 000, 00**
Reste à réaliser : **0, 00**
Recettes Prévues : **200 000, 00**
Réalisé : **200 000, 00**
Reste à réaliser : **0, 00**

Fonctionnement

Dépenses Prévues : **173 850, 45**
Réalisé : **147 231, 20**
Reste à réaliser : **0,00**
Recettes Prévues : **304 735, 93**
Réalisé : **331 641, 53**
Reste à réaliser : **0,00**

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : **0, 00**
Fonctionnement : **184 410, 33**
Résultat global : **184 410, 33**

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVENT** à l'unanimité, par **9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, le compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement de l'Ancien Etang .

Délibération n°2024-18 : Affectation du résultat 2023 Budget Principal de la Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François SEGALT, après avoir approuvé les résultats du Compte Administratif 2023 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **71 849, 70 €**

- un excédent reporté de : **181 573, 18 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **253 422, 88 €**

- un excédent d'investissement de : **18 343, 15 €**

- un excédent des restes à réaliser de : **84 398, 72 €**

Soit un excédent de financement de : **102 741, 87 €**

DÉCIDE, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **253 422, 88 €**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0, 00 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **253 422, 88 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **18 343, 15 €**

Délibération n°2024-19 : Affectation du résultat 2023 Budget Annexe Lotissement de l'Ancien Etang

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François SEGALT, après avoir approuvé les résultats du Compte Administratif 2023 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de : **120 324, 60 €**

- un excédent reporté de : **304 734, 93 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **184 410, 33 €**

- un déficit d'investissement de : **0, 00 €**

- un déficit des restes à réaliser de : **0, 00 €**

Soit un excédent / besoin de financement de : **0, 00 €**

DÉCIDE, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **184 410, 33 €**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0, 00 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) : **184 410, 33 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : **0, 00 €**

Délibération n°2024-20 : Approbation Budget Principal 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François SEGAULT, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024, présenté par chapitres :

Investissement

Dépenses : **431 622, 87 €**

Recettes : **347 224, 15 €**

Fonctionnement

Dépenses : **792 504, 21 €**

Recettes : **792 504, 21 €**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** :

ADOpte le budget primitif pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est soumis,

PRÉCISE que le budget primitif de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 applicable en 2024.

Délibération n°2024-21 : Approbation Budget Annexe Lotissement 2024

Le Conseil Municipal,
François SE-
Primitif de l'exer-

Fonctionnement

Dépenses : **236 985, 33 €**

Recettes : **236 985, 33 €**

Investissement

Dépenses : **0,00 €**

Recettes : **0,00 €**

pal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-
GAULT, vote les propositions nouvelles du Budget
cice 2024, présenté par chapitres :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION** :

ADOpte le budget annexe lotissement pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est soumis,

PRÉCISE que le budget annexe lotissement de l'exercice 2024 a été établi en conformité avec la nomenclature M57

Délibération n°2024-22 : Dissolution anticipée et liquidation amiable de la SPL

GESTION LOCALE (CDG 54)

Le conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité, par **10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION**, donne son accord à :

- la dissolution anticipée de la SPL GESTION LOCALE dans les meilleurs délais,
- la nomination de M. Daniel MATERGIA comme liquidateur et l'attribution des pouvoirs les plus étendus aux fins de procéder à la liquidation de la Société,
- la fin des fonctions des administrateurs et des organes de direction et la conservation du Commissaire aux Comptes,
- la liquidation à l'amiable de la SPL GESTION LOCALE, et donne ainsi tous pouvoirs à notre représentant(e) de voter, conformément aux décisions prises ci-avant, aux Assemblées Générales de dissolution et de liquidation de la Société SPL GESTION LOCALE